



## Compte Rendu du Conseil Communautaire du 26 juin 2009

L'an deux mil neuf, le vendredi vingt-six juin à dix neuf heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans la grande salle de la mairie de l'Isle Adam sous la présidence de Monsieur PONIATOWSKI.

### **Etaient présents :**

Monsieur Axel PONIATOWSKI, Président  
Messieurs Roland GUICHARD, Joël BERNIOT, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Bruno MACE, Jean DELIGNIERES (Vice - Présidents)  
Mesdames et Messieurs. Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD, Danielle PORTHE, Elodie THABOUREY, Jacques CORMERY, Jean-Paul HUNAULT, Christian PIOLLET, Michel MANCHET, Corinne VASSEUR, Albert ALFANDARI, José LOHYER, Christian DEGHAÏE.

### **Etaient absents représentés :**

Monsieur Philippe LEBALLEUR pouvoir à Madame Elodie THABOUREY  
Monsieur Jean-Dominique GILLIS pouvoir à Madame Chantal VILLALARD  
Madame Claudine MORVAN pouvoir à Madame Danielle PORTHE  
Monsieur Michel PASSANT pouvoir à Monsieur Hubert TARDIF  
Monsieur Pierre AUSSEL pouvoir à Monsieur Jean DELIGNIERES  
Madame Michèle BOUCHET pouvoir à Monsieur Christian PIOLLET  
Madame Isabelle MULLER-QUOY pouvoir permanent à Mr Joël BERNIOT  
Madame Anne-Marie LAMBEL pouvoir à Monsieur Pierre BEMELS

### **Etait absent :**

Madame Nicole DODRELLE

**Secrétaire de séance :** Madame Elodie THABOUREY

---

### Information du président :

Monsieur PONIATOWSKI l'organisation de la 1<sup>ère</sup> fête des jeux en bois de l'intercommunalité. Cette fête aura lieu les 5, 6 et 7 février 2010. Le jeudi 05 et le vendredi 06 février pour les écoles maternelles et primaires de l'intercommunalité et le samedi 07 pour tous les habitants de la Communauté de Communes. Les deux gymnases de la ville de l'Isle Adam seront à disposition.

L'organisation de cette manifestation, le transport des élèves des différentes communes nécessite la création d'un groupe de travail. Il invite les Maires à désigner les participants à ce groupe.

Les délégués désignés sont :

Béthemont la Forêt : Valérie BOUMENDIL  
Champagne sur Oise : Sophie LEVASSEUR  
Chauvry : Dominique FRANSIOLI-PISOLO  
Isle Adam : Claudine MORVAN  
Parmain : Sylvie AUBERT  
Presles : Martine TISSU  
Villiers Adam : Christine GOCEL

**1. Procès verbal de la réunion du 13 mars 2009**

Le procès verbal de la réunion du 13 mars est adopté à l'unanimité.

**2. Compte administratif 2008**

Le compte administratif est commenté par Roland GUICHARD ; il est demandé au Conseil Communautaire approuver les résultats suivants :

- En fonctionnement : un excédent de 399 595.18 €
- En investissement : un déficit de 6 359.63 €

Le résultat global de l'exercice se solde sur un excédent de 393 235.69 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité sous la présidence de Monsieur Jacques CORMERY, doyen d'âge.

**3. Compte de gestion 2008**

Roland GUICHARD annonce que le compte de gestion établi par le Trésor Public est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Le Compte de Gestion n'appelle ni remarque, ni observation, il est adopté à l'unanimité.

**4. Affectation des résultats 2008**

Le Conseil Communautaire approuve l'affectation d'une partie des résultats de la section de fonctionnement 2008 à l'équilibre de la section d'investissement pour un montant de 6 359.49 € à l'article 1068 du budget 2009. Il décide de reporter le solde de la section de fonctionnement soit 393 235,49 €

**5. Décision modificative n°1**

Monsieur GUICHARD présente les modifications budgétaires équilibrées en recettes et en dépenses :

- En fonctionnement pour un montant de 599 793.00 €
- En investissement pour un montant de 457 556.00 €

Monsieur PONIATOWSKI précise que les modifications portent sur le portage de repas (véhicule, salaire, carburant), la piscine (tarif spécial), la vidéo protection (installations). Dans le cas présent, l'augmentation des impôts permet de s'investir dans ces nouveaux projets. Après exposé, les modifications sont adoptées à l'unanimité.

**6. Demande de subvention pour la vidéo protection**

Pierre BEMELS indique que la Communauté de Communes avait décidé de réaliser un premier programme sur 3 ans d'équipements vidéo.

A l'occasion du budget supplémentaire, il serait souhaitable de modifier le programme et d'inscrire la totalité des travaux prévus. Par conséquent, il convient de modifier les demandes de subventions faites auprès des différents organismes.

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter les aides (Etat, Conseil Général et Agence Nationale de Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances).

**7. Fonds de concours voirie 2009**

Roland GUICHARD informe que le fond de concours voirie 2009 sera financé à hauteur de 20% maximum de la dépenses HT et dans la limite du budget. Une subvention est accordée pour les communes de Béthemont la Forêt, Champagne sur Oise, l'Isle Adam, Parmain, Presles, Villiers Adam.

Axel PONIATOWSKI précise qu'il a été décidé un système de plafond afin de ne pas dépasser le budget. Parmain et Presles ont cette année de gros travaux de voirie.

**8. Cartes de bruit : approbation**

Jean-Paul HUNAULT fait un historique de l'établissement des cartes de bruit. Les communes de l'agglomération parisienne sont concernées soit pour notre Communauté de Communes, Champagne sur Oise, l'Isle Adam, Parmain et Villiers Adam. Ces cartes sont le reflet à un moment des natures et volumes des bruits sur les communes concernées à l'exception du bruit engendré par le survol des avions. Par contre le bruit créé par l'activité professionnelle de Roissy est indiqué.

Chacune des communes devra arrêter les cartes les concernant.

Le Conseil Communautaire prend acte de la production de ces cartes.

**9. Charte environnementale de la Vallée de Chauvir : approbation**

Le rapport est exposé par Bruno MACE : la Vallée de Chauvir a été classée en 1994 et inscrite au Schéma Directeur de la Région Ile de France. Les Communes de Bethmont la Forêt, Chauvir et Villiers Adam sont concernées sur notre territoire.

La charte a été validée par la Commission des sites ainsi que par le Conseil Général. Un programme d'action a été établi visant à la protection et la mise en valeur de cette Vallée. La Charte de la Vallée de Chauvir et son programme d'action sont adoptés à l'unanimité.

**10. Service de portage de repas**

Jean DELIGNIERES annonce que suite à la mise en place du groupe de travail en décembre 2008, la ville de l'Isle Adam transfère ces compétences à la Communauté de Communes (56 inscrits). Les communes de Béthemont la Forêt Chauvir et Villiers Adam vont adhérer au projet avec 3 repas chacune. Ce service débutera en septembre 2009. Le personnel ainsi que le matériel de l'Isle Adam sera transféré à la Communauté de Communes. Ce service est réservé aux personnes de plus de 65 ans après accord de la demande d'inscription. Le coût du repas s'élève à 6.60 €.

Si une commune ou un CCAS souhaite participer au prix de ce repas, il conviendra de réaliser une convention. D'ores et déjà la Ville de L'Isle-Adam s'inscrit dans ce projet.

Madame THABOUREY précise que le CCAS de la Ville de L'Isle-Adam a adopté le transfert de compétences à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la création du service de portage de repas, le transfert du personnel de l'Isle Adam à la Communauté de Communes, les avenants aux marchés, les conventions avec les communes concernées.

**11. Modification du tableau des effectifs**

Après exposé du rapport par Roland GUICHARD, la création de deux postes supplémentaire est adoptée à l'unanimité.

**12. Convention entre la Communauté de Communes et le Syndicat de la Piscine**

Les communes de l'intercommunalité vont bénéficier de tarifs plus avantageux à la piscine de l'Isle Adam Parmain. Didier DAGONET expose les tarifs préférentiels pour les communes de Béthemont la Forêt, Champagne sur Oise, Chauvry, Presles, Villiers Adam décidé en commission. Les enfants bénéficieront d'une entrée à 3.00 € et les adultes, une entrée à 4.50 €.

Pour l'Isle Adam et Parmain d'autres tarifs sont appliquées.  
La convention entre la Communauté de Communes et le syndicat de la Piscine est adoptée à l'unanimité.

**13. Contrat Régional de la ville de Champagne sur Oise**

Joël BERNIOT présente les différents points rattachés au contrat régional qui concerne sa commune. Il est précisé que celui ne coûtera rien à la Communauté de Communes. Il est demandé au Conseil d'adopter ce contrat financé par la région à 35%, le département à 25% et l'état 5%. L'ensemble des ces travaux s'élèvent à un coût total de 3 103 940.00€.

Le contrat régional de la ville de Champagne est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Président de la Communauté de Communes  
Député Maire de L'Isle Adam

  
Axel PONIATOWSKI

Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise  
et des Trois Forêts